

motifs adressés au président de la commission de la Chambre pour la révision de la Constitution.

LE COMITÉ DES ONZE

Le fameux Comité chargé de préparer une émeute le 10 janvier, jour du procès de Panama et de la rentrée des Chambres, est en pleine défection. Samedi, au soir de la séance secrète qui tenait chez un marchand de vins, place de la République, son principal inspirateur, Pennean, a été arrêté en vue d'une condamnation de huit mois de prison prononcée contre lui pour un appel révolutionnaire à l'armée.

Cette arrestation a vu le retour de la plupart des membres du Comité. Aujourd'hui, les citoyens Jourdan et Boicervois démissionnent parce que, disent-ils, le Comité compromet la cause socialiste. Boicervois, qui vise à l'épuration, dans sa lettre de démission : « Le Comité des onze n'est plus que le Comité des deux ou trois. De leur côté, les chefs du parti ouvrier, à l'exemple de Lavy, Brousse, Caumau, veulent bien élargir au budget comme députés ou conseillers municipaux, mais n'ont pas l'intention de affronter les halles ou les banquettes, se reculent.

Malgré cette défection, les derniers membres du Comité ne renoncent pas à la manifestation du 10. Ils ont fait placarder, cette nuit, sur les murs de Paris, une affiche incendiaire qui a été incrépée par la police.

Cet appel à l'émeute indique ainsi : « Au bout de vingt-cinq ans de pouvoir, la république bourgeoise crève de ses deux dévanciers. Le gouvernement de la Défense nationale et les massacres de 1871, elle a continué par les brigandages coloniaux, elle finit aujourd'hui dans la fange de Panama.

LES SCANDALES DU PANAMA

Paris, 3 janvier. — Comme les idées de Noël, le ter jean a déferlé sur le monde. Les journaux opportunistes et radicaux ont profité de cette trêve pour livrer, sur l'année qui vient de finir, à nos yeux, les plus beaux et les plus intéressants scandales de notre époque. Les points noirs restent, en effet, nombreux dans le ciel politique, et il est hors de doute que nous n'en aurons pas moins de révélation et de scandales dans la cause ou la conséquence.

Un accident de chemin de fer

Castres, 2 janvier. — Une foudre énorme s'est précipitée sur le théâtre de la catastrophe. La machine couchée sur le dos, en dehors de la voie, est recouverte par son tender qui, lui-même, est recouvert, par les rails avec ses rails et ses rails. Les voyageurs qui se trouvaient dans le wagon de deuxième classe à été complètement brisés. Les voyageurs qui se trouvaient dans les autres wagons ont été blessés, mais aucun n'a été tué.

LES CONSEQUENCES DE L'ECHEC DE LA CONFERENCE MONETAIRE

Une très intéressante conférence a été donnée la semaine dernière au club allemand à Londres, sur la conférence monétaire de Bruxelles, par M. Carl Meyer, un des principaux fonctionnaires de la maison Rothschild, qui a accompagné M. Alfred de Rothschild à Bruxelles. Ce qu'il a dit sur la question de l'argent retentit dans nos esprits.

LES CONSEQUENCES DE L'ECHEC DE LA CONFERENCE MONETAIRE

Une très intéressante conférence a été donnée la semaine dernière au club allemand à Londres, sur la conférence monétaire de Bruxelles, par M. Carl Meyer, un des principaux fonctionnaires de la maison Rothschild, qui a accompagné M. Alfred de Rothschild à Bruxelles. Ce qu'il a dit sur la question de l'argent retentit dans nos esprits.

LES CONSEQUENCES DE L'ECHEC DE LA CONFERENCE MONETAIRE

Une très intéressante conférence a été donnée la semaine dernière au club allemand à Londres, sur la conférence monétaire de Bruxelles, par M. Carl Meyer, un des principaux fonctionnaires de la maison Rothschild, qui a accompagné M. Alfred de Rothschild à Bruxelles. Ce qu'il a dit sur la question de l'argent retentit dans nos esprits.

LES CONSEQUENCES DE L'ECHEC DE LA CONFERENCE MONETAIRE

Une très intéressante conférence a été donnée la semaine dernière au club allemand à Londres, sur la conférence monétaire de Bruxelles, par M. Carl Meyer, un des principaux fonctionnaires de la maison Rothschild, qui a accompagné M. Alfred de Rothschild à Bruxelles. Ce qu'il a dit sur la question de l'argent retentit dans nos esprits.

La Libre Parole annonce que cette publication sera continuée.

Le cas de Mary Raymond

Paris, 3 janvier. — Un sujet de l'article sur Mary Raymond et le Panama, publié dans la Presse, le Libre Parole, dans son numéro de samedi matin, demande ce qu'il advient de la garde des sceaux pour faire exécuter des poursuites contre le concurrent heureux de M. Andrieux dans le Canal en 1880.

Une défense de M. Rouvier par M. Loubet

Marseille, 3 janvier. — Le Petit Marseillais a interviewé M. Loubet. Je suis navré, dit le ministre, de voir être à la campagne actuelle le nom de M. Rouvier, qui est mon ami, dont je connais le courage opiniâtre et la grande influence sur le parti français, mais j'espère qu'il sortira victorieux de l'épreuve.

La Chambre a voté l'embalement du délit. Elle a eu une explosion de colère.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

4° Qu'il se produira une nouvelle débacle de métal blanc, ce qui provoquera une crise étendue, dont aucun pays ne sera préservé.

5° Qu'en suite, lorsque l'argent aura été abandonné à lui-même, on arrivera au point où la production se trouvera exactement proportionnée à la consommation, et entre temps l'influence de la production d'or du Transvaal se fera sentir.

Parallèlement à ces faits, les statistiques de la production de l'argent aux Etats-Unis, sont exagérées, parce qu'on y comprend les minerais mexicains pour l'affinage, qui sont déjà compris dans les statistiques mexicaines.

Dans la discussion qui a suivi, le fameux délégué tennésien a produit les arguments dont je fais démolir et a prédit que le bimétallisme renaitrait de ses cendres comme le phénix de la fable.

NOUVELLES DU JOUR

La croix de la Légion d'honneur refusée

Toulouse, 2 janvier. — M. Laborde, avocat et président du Conseil général de l'Ariège, vient d'adresser au président de la République une lettre dans laquelle il refuse la décoration de la Légion d'honneur. Il a, dit-il, le regret de ne pouvoir accepter une distinction honorifique que les modestes services qu'il a rendus.

La convention franco-suisse

Paris, 3 janvier. — Un rédacteur du Figaro a écrit à Bernin un interview avec M. Buchon, directeur de la Confédération, qui dirige actuellement le département de la justice au Conseil fédéral.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Tous les journaux relèvent ces contradictions et ajoutent que le gouvernement se trompe, s'il croit l'incident clos.

Le Panama allemand

Berlin, 3 janvier. — Dans le dossier du Vorwärts, il y a une note sur les extrêmes curieuses, et destinées à croquer-nous, à soulever une légitime émotion en Allemagne. Il s'agit de trois rems de 30,000, 50,000 et 100,000 marks en date du 31 juin 1886, c'est à dire huit jours après la mort mystérieuse du roi Louis II de Bavière, et signés de grands personnages attachés au service particulier du roi.

On comprend facilement l'intérêt d'une semblable découverte, étant données les circonstances plus que suspectes qui ont entouré la mort étrange du roi Louis. Voilà qui pourrait bien créer en Bavière de sérieux embarras à l'Empire.

Pour l'Exposition de Chicago

Paris, 3 janvier. — L'ouverture de la séance on paraissait animé de dispositions bien meilleures. C'est après un long retard, et même dans le cours de la séance, qu'il a été décidé de remettre au lendemain l'ouverture de la séance.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

Le ministre conclut en constatant le danger que courrait la République si elle n'était sauvée par la loi.

divisé en plusieurs compartiments, dont l'un desquels se mirent la main sur un livret de la caisse d'épargne, sans en motiver le motif.

Mais ce même compartiment, à un faux-fond secret qu'il n'ont pas découvert, et qui servait précisément de cachet aux chèques, ils se trouvaient en possession de la somme de quatre cents francs en pièces d'or, que les voleurs touchaient, pour ainsi dire, du doigt, mais qui devaient leur échapper.

Décus dans leurs espérances, ils sont redescendus jusqu'à la cave, où ils se sont rattrapés, de dépit, sur la bière d'une rondelle, dont ils ont bu à satiété, en négligeant, avec intention sans doute, de fermer le robinet, par manière de vengeance.

Lorsque M. Delerue, à sa rentrée, fit la perquisition minutieuse que la prudence lui commandait, il commença par le bas de la maison, et s'adressa d'abord à la dépendance du litige, dont il put encore sentir une certaine partie, ce qui permit de supposer que les nocturnes visiteurs étaient encore sur les lieux, peu de temps auparavant.

Le seul, l'unique objet qui lui avait emporté avec eux, après un dîner et un verre, est, on ne le sait, mais j'ai vu, une petite lampe, que le maître du logis avait préparée sur une marche de l'escalier, et dont il se servait pour s'éclairer pendant leur court séjour. M. Delerue en a été quitte pour se procurer une autre lampe.

Deux accidents — Le premier janvier, vers midi et demi, M. Félix, cocher de place, demeurant rue Saint-Roch, a voulu passer une voiture, qu'un boulevard Gambetta, lui permit d'échapper de son siège. Les passants, qui se trouvaient dans la rue, ont été effrayés, et ont dû appeler le docteur Goussier. Le praticien lui prodigua les premiers soins et constata, par un examen attentif, que le blessé n'avait rien de grave.

Après la chute du cocher, le cheval, se sentant libre, alla heurter violemment un arbre à l'angle de la rue du Général Chazy. Là, les brancards furent brisés, et l'animal alla voler face, redescendant le boulevard à fond de train, à l'angle de la rue de Valenciennes, où il fut arrêté par la charrette d'un hôtel du Nord. C'est là qu'on a mis en fourrière le bête et la voiture.

Cette affaire a été jugée par M. et Mme D... qui en ont été quittes, heureusement, pour le pair. Un domestique, qui se trouvait sur le siège, a été tué, et a reçu quelques égratignures.

Le Journal Officiel, en annonçant la nomination de M. Eugène Jourdan, au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, dit :

M. Jourdan (Eugène-Victor-Jean), chef de la maison Jourdan-Bellevaux, fabricant de tissus de laine à Tourcoing (Nord), Président de la Chambre de commerce, trois médailles d'or à l'Exposition universelle de 1878, membre du jury des récompenses, a rendu d'importants services à l'industrie de la région par la création de la fabrication des draps de laine peignée.

Le bilan industriel. — Du relevé dressé par l'administration, il résulte qu'il existait à Tourcoing, le 31 décembre 1892 :

28 filatures de laines, occupant 655 ouvriers; 13 filatures de coton, 339 ouvriers; 1 filature de lin, 177 ouvriers; 4 tissages, 367 ouvriers; 3 peignages, 1485 ouvriers; 12 fabriques de laines peignées, 45 ouvriers; 4 ateliers de tissage, 275 ouvriers; 24 retorderies, 984 ouvriers; 5 fabriques de draps, 470 ouvriers; 15 triages de laines, 330 ouvriers.

L'assistance publique. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Le feu au château. — Du 15 novembre au 15 décembre, 414 familles ont été secourues par le Bureau de bienfaisance, contre 1948 du 15 octobre au 15 novembre.

Du 15 novembre au 15 décembre, il a été distribué 35981 pains de 3 livres, et le 15 octobre au 15 novembre 34539; en plus, 1042.

Entre temps, Vandenberghe s'était égaré, pendant un moment de sang par ses blessures profondes de sept centimètres de longueur.

Ses camarades le ramenèrent en son domicile, où l'on fit appeler M. le docteur Lepiat qui prodigua immédiatement les premiers secours. Les coups qu'il a reçus entraînent une incapacité de travail de 3 mois environ.

L'arme dont s'est servi le meurtrier est un couteau-poignard. Vandenberghe est un repris de justice des plus dangereux. L'année dernière, il s'est encore fait arrêter pour faits analoges. A l'heure qu'il est, il doit encore purger plusieurs condamnations en Belgique.

TOURCOING

Nous avons donné hier une nouvelle qui, nous sommes persuadés, a été accueillie très favorablement à Tourcoing : M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, président de la Chambre de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

M. Eugène Jourdan, président du Tribunal de Commerce, M. Eugène Jourdan, ancien président du Tribunal de Commerce, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était justifiée à plus d'un titre.

LE VOLONTAIRE DE 1815

par G. LE FAURE

CHAPITRE XXIV

TOUT LE MOINDRE CONVENT

Et plus il allait, plus il tremblait qu'en déplaçant un corps, le cadavre de jeune comte lui apparût.

Soudain, il poussa un cri.

Sortant de dessous un monceau de morts, le visage de Louis venait de lui apparaître, pâle, évanouissant, les traits convulsés sous l'empire d'une horrible souffrance.

Au cri du prêtre, un autre plus déchirant répondit.

Geneviève était tombée à genoux auprès du corps de son fiancé.

— Dieu soit loué ! s'écria-t-il.

Mais il poussa une nouvelle exclamation lorsque ses yeux aperçurent à quelques pas de l'Edme Pompiagne, couché lui aussi au milieu d'une mare de sang, et portant sur son visage les traces de l'horrible lutte à laquelle il avait succombé.

Geneviève / dit le bon vieillard.

Ne recevant pas de réponse, il se retourna vers le cadavre de son fiancé, et se mit à pleurer.